



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Revue Sectorielle Eau et Assainissement, gestion 2025

RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU AU BENIN EN 2025

Cotonou, le 03 septembre 2026

INTRODUCTION

CADRE REGLEMENTAIRE & INSTITUTIONNEL

ACTIVITES MENEES

CONCLUSION

❑ Accès à l'eau potable :

➡ ODD 6

➡ Priorités du Gouvernement du Bénin = Eau pour tous et pour tout

(Pilier 3 PAG 2021-2026)

❑ Eau potable pour tous :

➡ Défi pour la santé
➡ Nécessité de veille

Exécution d'un programme de surveillance

↓
Rapport annuel sur la qualité de l'eau



☐ CADRE REGLEMENTAIRE

■ 04 lois

- Loi n° 84-009 du 15 mars 1984 sur le contrôle des denrées alimentaires
- Loi n°2022-04 du 16 février 2022 sur l'hygiène publique en République du Bénin:
- Loi n°2026-15 sur l'environnement du 13 juillet 2026, qui remplace l'ancienne loi-cadre n° 98-030 du 12 février 1999
- Loi n° 2010-44 du 24 novembre 2010 portant gestion de l'eau qui fixe les responsabilités puis les obligation de faire des contrôles de qualité

■ 01 décret

- Décret N° 2001-094 du 20 février fixant les normes de la qualité

■ 01 plan

- Plan quinquennal de surveillance de la qualité de l'eau de consommation

ANCO

AGENCE NATIONALE DE CONTRÔLE
DE QUALITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ
ET DE L'EAU



CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

☐ CADRE INSTITUTIONNEL



MS/ANCQ
Surveillance

MS/ANSSP
PHA



DOMAINE PUBLIC

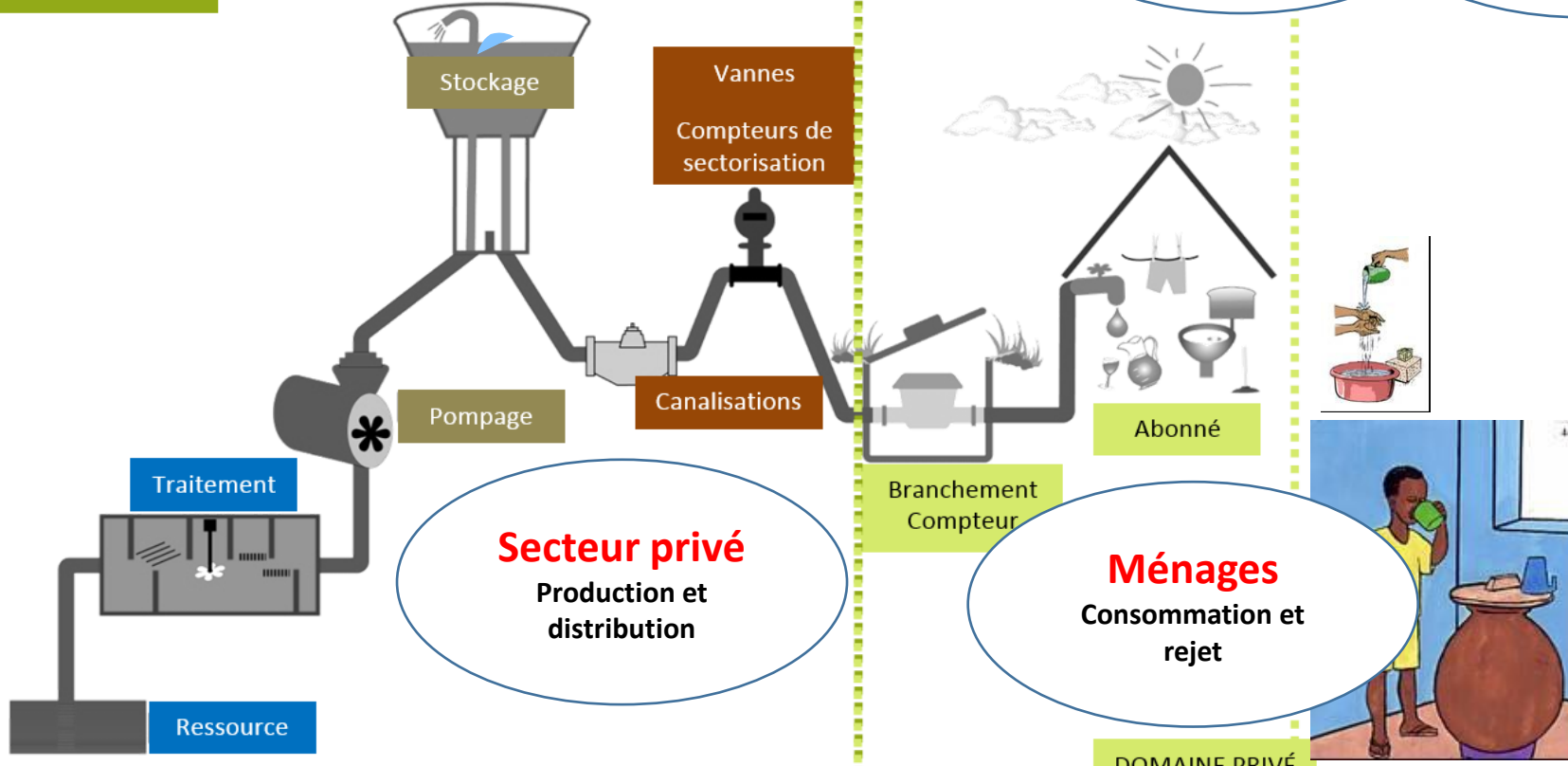


Figure 1 : Cadre institutionnel



ACTIVITÉS MENÉES

1. Surveillance de la qualité de l'eau de consommation dans les ménages

Contexte

12 Départements 34 communes visitées sur les 69 couvertes par la SONEB, soit un taux de couverture égal à 49,3%

Prévision de 192 points sentinelles sur les réseaux SONEB
(2 niveaux (début et fin) sur le réseau de chaque ouvrage - 2 niveaux de la chaîne de puisage)

Inspections : 178 points sentinelles sur les réseaux SONEB

Prélèvement : Source (130 échantillons) et Point de stockage ménage (123 échantillons)

Analyses : Physico-chimie *in situ* (y compris le chlore résiduel), CT et *E. coli*

ACTIVITÉS MENÉES

1. Surveillance de la qualité de l'eau de consommation dans les ménages

Résultats



48 points sur **178** étaient en rupture de la fourniture de l'eau :

Taux de rupture = 27,0% sur les réseaux SONEB

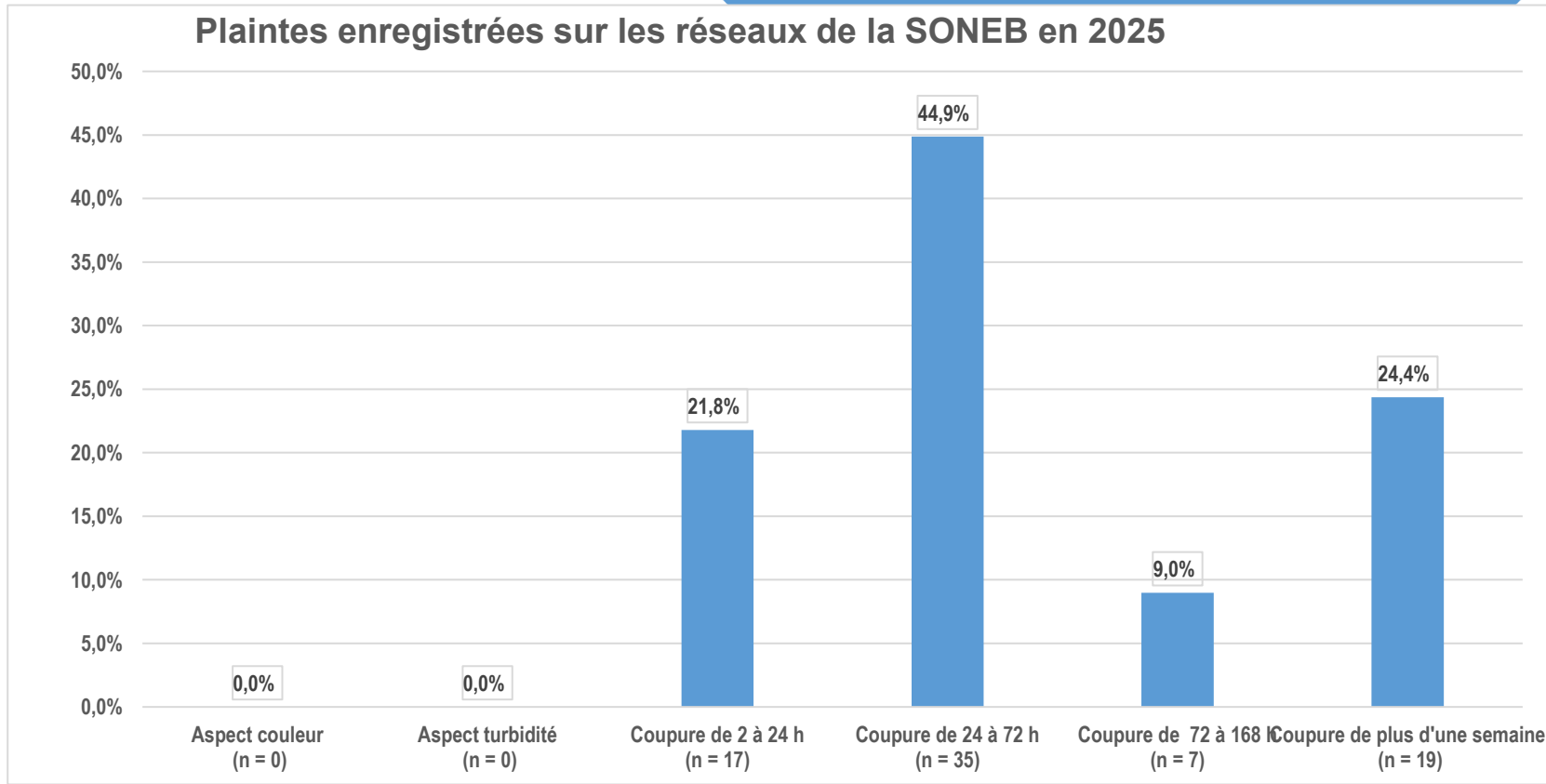


Localité principale concernée : Cotonou

ACTIVITÉS MENÉES

1. Surveillance de la qualité de l'eau de consommation dans les ménages

Résultats



24,4% de plaintes de coupure sur une durée de plus d'une semaine

ACTIVITÉS MENÉES

1. Surveillance de la qualité de l'eau de consommation dans les ménages

Résultats

Tableau I : Taux de non-conformité indicateurs de pollution ciblée sur les réseaux SONEB

Points	Total	Nombre de sources non conformes			Taux de non-conformité		
		Chlore résiduel	Coliformes thermotolérants	<i>E. Coli</i>	Chlore résiduel	Coliformes thermotolérants	<i>E. Coli</i>
	(a)	(b)	(c)	(d)	(b/a)	(c/a)	(d/a)
SONEB	130	24	3	1	18,5%	2,3%	0,8%
Ménage	123	41	38	16	33,3%	30,9%	13,0%

Source: 97,7% conforme en 2025 (96,8% en 2024)

Non-conformité Ménage: 30,9 %

Manque d'hygiène sur la chaîne transport: 92,1% des cas de non-conformité au stockage



Renforcer la sensibilisation de la population et maintenir la surveillance

ACTIVITÉS MENÉES

2. Surveillance de la qualité de l'eau de consommation dans les formations sanitaires publiques

Contexte

Priorité centres hospitaliers et hôpitaux de zones dans les 12 départements du Bénin.

22 formations sanitaires publiques visitées (3 niveaux de prélèvements sur le réseau de distribution interne : source de distribution, point d'usage sanitaire et office alimentaires (détente ou hospitalisation))

Prélèvement par niveau :

- 📌 Source : 22 points (9 SONEB, 9 forages et 4 SONEB/Forages) ;
- 📌 Sur tout le réseau interne : 92 échantillons

ACTIVITÉS MENÉES

2. Surveillance de la qualité de l'eau de consommation dans les formations sanitaires publiques

Résultats

❖ Onze échantillons source sur 22, ont été déclarés non conformes (50%) :

- 📌 une source **SONEB** : présence de germes banales;
- 📌 dix sources forages autonomes dont deux ayant une teneur élevée en nitrates.



❖ Mettre en place les PGSSE et instaurer un contrôle périodique obligatoire de l'eau dans les Formations sanitaires



- ❖ **Au niveau des acteurs en charge de l'exploitation, du suivi de la ressource et des pratiques d'hygiènes (ANCQ, SONEB, ANAEPMR, DGEau, ANSSP, DPAF/MS) :**
- maintenir le contrôle qualité au niveau de la SONEB ;
 - renforcer la sensibilisation des populations sur les bonnes pratiques de stockage de l'eau ;
 - améliorer la continuité du service pour limiter les stockages prolongés ;
 - installer systématiquement des dispositifs de traitement adaptés avant mise en exploitation des ouvrages d'AEP ;
 - effectuer des opérations de traitement adaptées sur les ouvrages concernés (non-conformes) avant leur mise en exploitation.
 - renforcer le contrôle qualité préalable à la réception des ouvrages ;
 - assurer le suivi technique des systèmes de chloration.

RECOMMANDATIONS

- ❖ **Au niveau des acteurs en charge du suivi de la qualité de l'eau dans les formations sanitaires (DGMH, ANSSP, ANCQ) :**
 - équiper systématiquement les forages de systèmes de chloration ;
 - mettre en place des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) ;
 - instaurer un contrôle périodique obligatoire de la qualité de l'eau.



❖ **Perspectives pour améliorer la surveillance nationale :**

- la diffusion du plan quinquennal de surveillance nationale de la qualité de l'eau (2025-2029) ;
- la formation du personnel des unités départementales sur les techniques d'échantillonnage et de prélèvement de l'eau ;
- le renforcement du système de management de qualité de la direction du contrôle de qualité des eaux de l'ANCQ ;
- la formation des acteurs sur l'élaboration et la mise en œuvre des PGSSE ;
- la cartographie des points sentinelles de surveillance couvrant toute l'étendue du territoire national pour le compte des réseaux de la SONEB ;
- la mise en œuvre des lots complémentaires de la phase 2 de la convention ANCQ-ANAEPMR en lien avec le contrôle qualité des ouvrages objet de concessions aux opérateurs régionaux et la validation des PGSSE ;
- l'actualisation du décret relatif aux normes de la qualité de l'eau potable en République du Bénin.





**Être un Centre d'Excellence et de
Formation en Contrôle de Qualité des
produits de santé et de l'eau (CEFCQ)**

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION